

Profond



Rapport financier 2021

Table des matières

Bilan	3
Compte d'exploitation	4
Annexe	6
Rapport de l'organe de révision	29
Rapport de l'expert en caisses de pension	31

Bilan

	Annexe	31.12.2021	31.12.2020
	Chiffre	CHF	CHF
Actif			
Placements			
Liquidités		818 346 939	688 952 287
Placements nominaux		1 161 510 823	1 165 469 805
Actions		5 667 040 221	5 145 235 635
Immobilier		2 910 698 969	2 458 366 035
Placements alternatifs		585 674 397	379 954 663
Total des placements	6.4	11 143 271 349	9 837 978 425
Fortune diverse			
Créances vis-à-vis des employeurs		28 742 782	22 176 178
Autres créances		15 870 804	21 785 355
Total de la fortune diverse	7.2	44 613 586	43 961 533
Compte de régularisation actif		101 418	380 496
Total de l'actif		11 187 986 353	9 882 320 454
Passif			
Engagements			
Prestations de libre passage et rentes		191 280 636	200 636 768
Capitaux libres séparés œuvres de prévoyance	5.1	27 033 708	28 959 795
Autres dettes		10 787 923	11 903 036
Total engagements	7.3	229 102 267	241 499 599
Compte de régularisation passif		545 400	1 763 153
Réserve de cotisations d'employeur œuvres de prévoyance	6.7.4	72 541 473	66 738 700
Provisions non techniques	7.4	2 060 000	2 060 000
Capitaux de prévoyance et provisions techniques			
Capital de prévoyance assurés actifs	5.3	5 871 733 114	5 364 338 214
Capital de prévoyance retraités	5.5	3 137 954 085	2 968 270 564
Provisions techniques	5.6	365 695 597	398 539 609
Total capitaux de prévoyance et provisions techniques		9 375 382 796	8 731 148 387
Réserve de fluctuation de valeur	6.3	1 348 180 046	839 110 615
Fonds libres			
État au début de la période		0	0
Excédent des produits (+) / Excédent des charges (-)		160 174 371	0
Total des fonds libres	6.3	160 174 371	0
Total du passif		11 187 986 353	9 882 320 454

Compte d'exploitation

	Annexe	2021	2020
	Chiffre	CHF	CHF
Cotisations des employés	7.1	193046264	189177092
Cotisations des employeurs	7.1	255403527	253092220
Prélèvement de la réserve de cotisations d'employeur pour le financement de cotisations	6.7.4	-19037506	-19410138
Financement de subsides du Fonds de garantie LPP		-2619081	-2447815
Primes uniques et rachats		74732184	70184689
Apports dans la réserve de cotisations d'employeur	6.7.4	31972605	15482595
Aides du Fonds de garantie		2619081	2447815
Cotisations et apports ordinaires et autres		536117074	508526459
Apports de libre passage	5.3	370209433	419366473
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	5.3	15699267	6329577
Attributions en cas de reprises d'assurés	7.7	108077983	432155711
Prestations d'entrée		493986683	857851761
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		1030103757	1366378219
Rentes de vieillesse		-183484624	-168410843
Rentes de survivants		-28590365	-27693284
Rentes d'invalidité		-17883628	-18064436
Rentes de divorce		-162316	-148260
Prestations en capital à la retraite		-96574265	-78516566
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		-10576658	-8424708
Affectation des capitaux libres		-7040372	-32519722
Prestations réglementaires		-344312228	-333777819
Prestations de libre passage en cas de sortie	5.3	-465457140	-508843531
Transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective	7.8	-114906421	-33903798
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	5.3	-24299287	-23678258
Prestations de sortie		-604662848	-566425587
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		-948975076	-900203406
Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance assurés actifs		-95962655	-436939172
Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance retraités		-169683521	-174263919
Dissolution (+) / Constitution (-) de provisions techniques		32844012	-86581362
Rémunération du capital épargne		-411432246	-90509521
Dissolution (+) / Constitution (-) de réserves de cotisations		-5447880	5856300
Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux libres œuvres de prévoyance		2068518	6572014
Dissolution (+) / Constitution (-) de capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations		-647613772	-775865661

	Annexe	2021	2020
	Chiffre	CHF	CHF
Prestations d'assurance		1 524 875	2 417 579
Produits de prestations d'assurance		1 524 875	2 417 579
Cotisations au fonds de garantie		- 2 671 150	- 2 600 972
Charges d'assurance		- 2 671 150	- 2 600 972
Résultat net de l'activité d'assurance		- 567 631 366	- 309 874 240
Produit des liquidités		- 4 471 275	- 6 023 089
Produit des placements nominaux		- 4 137 402	17 389 313
Produit des actions		1 064 839 201	203 841 861
Produits des biens immobiliers		176 148 574	75 500 572
Produit des placements alternatifs		74 848 552	10 457 426
Produit des placements de capitaux		1 307 227 650	301 166 085
Frais d'administration des placements		- 46 746 225	- 36 078 368
Résultat net des placements	6.7	1 260 481 425	265 087 717
Autres produits	7.9	414 153	375 089
Administration générale		- 15 697 668	- 14 554 273
Marketing et publicité		- 2 855 500	- 2 789 837
Courtages		- 5 219 399	- 5 354 548
Organe de révision et expert en matière de prévoyance professionnelle		- 158 153	- 146 059
Autorités de surveillance		- 89 690	- 108 776
Frais d'administration	7.6	- 24 020 410	- 22 953 493
Excédent des produits(+)/ charges (-) avant constitution/ dissolution de la réserve de fluctuation de valeur		669 243 802	- 67 364 928
Dissolution (+)/Constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeur	6.3	- 509 069 431	67 364 928
Excédent des produits (+)/ Excédent des charges (-)		160 174 371	0

Annexe

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

Profond Institution de prévoyance est une fondation au sens des articles 80 et suivants CC, de l'art. 331 CO et de l'art. 48 al. 2 LPP. La Fondation a pour objet la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et au-delà l'élimination des conséquences économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité ainsi que de la maladie, de l'accident ou du chômage dans des situations de détresse particulières.

1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La Fondation est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle du canton de Zurich sous le numéro d'ordre ZH 1227 et affiliée au fonds de garantie.

1.3 Indication des actes et des règlements

Acte de fondation	du 24.08.2017
Règlement d'organisation	du 01.01.2021
Règlement de prévoyance	du 01.01.2021
Règlement de liquidation partielle	du 31.12.2019
Règlement de placement	du 01.11.2018
Règlement des provisions	du 01.01.2021

1.4 Organe suprême, gestion et droit à la signature

Conseil de fondation –

Représentant des employeurs

	Fonction	Mandat actuel
Bodmer Peter E.	Président	2020 à 2024
Murer-Chevalier Werner	Vice-président	2020 à 2024
Goetschmann Frédéric E.	Membre	2020 à 2024
Schelling Stephan	Membre	2020 à 2024

Theilacker Willy, jusqu'en juillet 2020 membre, depuis août 2020 assesseur/ participant avec voix consultative.

Conseil de fondation –

Représentant des employés

	Fonction	Mandat actuel
Stohler Dieter	Vice-président	2020 à 2024
Bitterli Brigitte	Membre	2020 à 2024
Nitz Bernhard	Membre	2020 à 2024
Platz Aldo	Membre	2020 à 2024

Direction

Schlaefli Laurent
Fuchs Christian (à partir de juillet 2021)

Schmidt Svenja (jusqu'à avril 2021)

de Capitani Petra

Häberli Andreas

Immler Marco

Nowacki Robert

Fonction

Directeur

Responsable prévoyance,

Directeur adjoint

Responsable prévoyance,

Directrice adjointe

Responsable des Ressources humaines

et des Services internes

Responsable des placements

Responsable Innovation et Technologie

Responsable de la gestion des marchés

Tous les membres du Conseil de fondation et de la direction signent collectivement à deux.

Comité de rémunération

Murer-Chevalier Werner

Bodmer Peter E.

Stohler Dieter

Fonction

Présidence

Membre

Membre

Comité des placements

Schelling Stephan

Bodmer Peter E.

Gysin Franz

Häberli Andreas

Fonction

Présidence

Membre

Membre

Membre

Comité de direction

Bodmer Peter E.

Murer-Chevalier Werner

Schlaefli Laurent

Stohler Dieter

Fonction

Présidence

Membre

Membre

Membre

Comité des risques

Bitterli Brigitte

Häberli Andreas

Platz Aldo

Schlaefli Laurent

Stohler Dieter

Fonction

Présidence

Membre

Membre

Membre

Membre

Profond dispose d'un système de contrôle interne (SCI) et d'une gestion des risques adaptés à la taille et à la complexité de l'institution de prévoyance.

1.5 Experts, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en matière de prévoyance professionnelle

Keller Experten AG, Partie contractante
André Tapernoux, dipl. math., Expert responsable
Altweg 2
8500 Frauenfeld

Organe de révision

KPMG AG
Badenerstrasse 172
8036 Zürich

Autorité de surveillance

Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich (BVS)

1.6 Employeurs affiliés

	2021	2020
Portefeuille au 01.01.	2134	1999
Entrées	107	227
Départs	- 56	- 92
Portefeuille au 31.12.	2185	2134

Les départs de 56 employeurs affiliés concernent des départs techniques, des fermetures d'entreprises, des fusions et des licenciements.

1.7 Sociétés apparentées

Participations majoritaires détenues directement :

Agro Energie Schwyz AG
B+B Holding AG en liquidation
Profond Fondation de placement
Profond Finanzgesellschaft AG
Tekag Holding AG en liquidation

2. Assurés actifs et bénéficiaires de rentes

	2021	2020
2.1 Assurés actifs		
Portefeuille au 01.01.	45 883	42 556
Entrées	12 948	15 847
Départs à la retraite, décès, invalidité	- 877	- 774
Départs	- 10 997	- 11 746
Portefeuille au 31.12.	46 957	45 883

	2021	2020
2.2 Bénéficiaires de rentes		
Portefeuille au 01.01.	10 008	9 592
Entrées à partir de l'effectif actif	745	847
Reprise d'effectifs de rentes	15	84
Départs	- 505	- 515
Nombre total de rentes au 31.12.	10 263	10 008

Répartition par types de rentes

	2021	2020
Rentes de vieillesse	6 972	6 704
Rentes de conjoint	1 684	1 659
Rentes transitoires	46	43
Rentes d'invalidité	982	1 018
Rentes pour enfant	561	571
Rentes de divorce	18	13
Nombre total de rentes au 31.12.	10 263	10 008

3. Nature de l'application du but

3.1 Explication du plan de prévoyance

Profond Institution de prévoyance est une caisse de pension complète et applique un régime en primauté des cotisations. Les prestations de la Fondation sont décrites en détail dans le règlement de prévoyance (entré en vigueur au 1^{er} janvier 2021) et définies dans le plan de prévoyance pour chaque affiliation.

Les prestations sont calculées sur la base des prestations de libre passage, des apports, des bonifications d'épargne et d'intérêts, déduction faite des versements anticipés pour la propriété d'un logement ou les versements en cas de divorce. Lors du départ à la retraite, les assurés ont le choix de recevoir leur capital de prévoyance sous forme de rente de vieillesse viagère (en 2021, taux de conversion pour les hommes à l'âge de 65 ans, 6,2 %, et pour les femmes à l'âge de 64 ans, 6,0 %) ou partiellement ou totalement sous forme de capital.

Le taux de conversion diminue progressivement jusqu'en 2024. Le taux de conversion s'élèvera en 2024 (âge ordinaire de la retraite) à 5,6 % pour les hommes (à l'âge de 65 ans) et 5,4 % pour les femmes (à l'âge de 64 ans).

3.2 Financement, méthodes de financement

Le financement est régi par le règlement de prévoyance.

La composition et le montant des cotisations pour les risques de décès et d'invalidité, les frais administratifs et les bonifications de vieillesse sont régis par les plans de prévoyance des entreprises affiliées.

Des montants moyens sont prélevés pour l'indemnisation des frais administratifs. Les frais de risque varient selon l'œuvre de prévoyance sur la base des dommages attendus. La prévoyance vieillesse est financée au moyen de cotisations à hauteur des bonifications de vieillesse.

Le règlement de prévoyance régit en outre le rachat et le financement ultérieur d'années de cotisation, le rachat d'augmentations de salaires ainsi que le financement anticipé de prestations transitoires.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26

Le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe des comptes annuels sont conformes aux recommandations relatives à la présentation des comptes selon la Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

La comptabilité, le bilan et l'évaluation sont établis conformément aux dispositions du Code des obligations et de la LPP. Les comptes annuels, composés du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, reflètent la situation financière effective au sens de la législation sur la prévoyance professionnelle. Evaluation des actifs dans les comptes annuels :

Postes du bilan

Liquidités, dépôts à terme, créances

Obligations et actions

Immobilier indirect et fondations de placement

Immobilier direct

Sociétés immobilières

Placements alternatifs (indirects)

Placements alternatifs (directs)

Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Méthode d'évaluation

Valeur nominale (déduction faite de la correction de valeur nécessaire)

Valeur de marché

Net Asset Value/cours de bourse

Discounted Cash-Flow Methode (DCF ou méthode des flux de trésorerie actualisés)

Valeur de rendement, valeur nette de la société

Valeur de marché/Net Asset Value

Juste valeur (Fair Value)

Expertise de l'expert de la caisse de pension

Les actifs en monnaies étrangères ont été convertis selon le taux de change de la date du bilan. Quant aux transactions, elles ont été converties au cours du jour concerné.

4.3 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

Il n'y a eu aucune correction modifiant le résultat au cours de l'exercice sous revue.

5. Couverture des risques/règles techniques/taux de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

Les risques de décès, d'invalidité et de longévité sont intégralement pris en charge par la Fondation.

Un contrat d'assurance arrivant à échéance existe pour les versements de rentes.

5.2 Explications des actifs et passifs de contrats d'assurance

Les valeurs de rachat d'un contrat d'assurance arrivant à échéance s'élèvent à CHF 27 567 938,84 (exercice précédent : CHF 28 501 694,80). La compagnie d'assurance verse les rentes à Profond qui les verse ensuite aux bénéficiaires de rentes.

5.3 Evolution et rémunération du capital de prévoyance assurés actifs

Développement et rémunération des avoirs-épargne	2021	2020
	CHF	CHF
Capital épargne au début de l'exercice	5 364 338 214	4 836 889 521
Plus		
Cotisations d'épargne des employés	171 102 068	166 201 781
Cotisations d'épargne des employés (exonération de cotisations)	5 500 214	3 746 346
Cotisations d'épargne des employeurs	219 671 438	215 559 385
Cotisations d'épargne des employeurs (exonération de cotisations)	5 709 764	4 672 503
Apports de libre passage	370 209 433	419 366 473
Apports de libre passage nouvelles affiliations	99 069 639	397 315 001
Primes uniques et rachats	69 999 786	43 512 036
Apports provenant de la dissolution des fonds libres	4 732 398	26 672 653
Remboursement de versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	15 699 267	6 329 577
Intérêts sur le capital épargne	411 432 246	90 509 521
Autres crédits	173 782	5 165 946
Moins		
Prestations de libre passage en cas de sortie	- 465 457 141	- 508 843 531
Prestations de libre passage à la dissolution de contrats	- 102 454 848	- 29 809 461
Versements anticipés pour la propriété du logement/divorce	- 24 299 287	- 23 678 258
Versements en capital à la retraite/au décès	- 106 309 034	- 84 971 759
Transfert de retraites avec prestations de retraite	- 170 887 636	- 200 152 955
Changement du capital de prévoyance bénéficiaires de rentes (invalidité/décès)	- 287 937	- 4 146 566
Changement du capital de prévoyance (PLP plus élevée que la prestation réglementaire)*	6 382 749	0
Capital d'épargne à la fin de l'exercice	5 871 733 114	5 364 338 214

* Ce poste concerne les prestations de libre passage selon la loi sur la prestation de libre passage, qui sont supérieures à l'avoir de vieillesse réglementaire des assurés (valeur différentielle).

Le Conseil de fondation a décidé d'accorder à l'avoir vieillesse des assurés actifs un intérêt de 8,00 % (exercice précédent : 1,75 %).

	2021	2020
	CHF	CHF
5.4 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP		
Avoirs de vieillesse LPP (compte témoin)	2 940 051 065	2 809 498 331
Taux d'intérêt LPP	1,00 %	1,00 %

	2021	2020
	CHF	CHF
5.5 Evolution du capital de prévoyance pour les bénéficiaires de rentes		
Situation du capital de prévoyance au début de l'exercice	2 968 270 564	2 794 006 645
Transfert de retraites avec prestations de retraite	1 708 876 366	200 152 955
Reprise d'effectifs de rentes	3 750 071	10 254 532
Paiement de capital de prévoyance à la nouvelle institution de prévoyance	- 4 964 355	- 2 486 193
Changement du capital de prévoyance actifs (invalidité/décès)	2 879 937	4 146 566
Versements de rentes	- 230 120 933	- 214 316 823
Réajustement bases techniques	69 639 635	64 475 740
Adaptation du nouveau calcul du capital de prévoyance	157 611 530	112 037 143
Total capital de prévoyance retraités	3 137 954 085	2 968 270 564

Le Conseil de fondation examine chaque année l'octroi d'une allocation de renchérissement. Dans un contexte de fonds libres insuffisants et d'environnement caractérisé depuis longtemps par une inflation historiquement basse, le Conseil de fondation a décidé de ne pas octroyer de nouvelle allocation de renchérissement sur les rentes au 1^{er} janvier 2022. Cependant, en raison de la bonne situation financière, les bénéficiaires de rentes de vieillesse (à l'exception des retraités du contrat d'assurance) percevront une rente supplémentaire unique de CHF 1 000 au premier trimestre 2022 (limitation à l'exercice 2021).

	2021	2020
	CHF	CHF
5.6 Récapitulation, développement et explication des provisions techniques		
Réserve taux de conversion assurés actifs	239 344 623	226 291 790
Réserve de fluctuation pour les risques d'invalidité et de décès	41 244 000	51 715 000
Provision pour l'allongement de l'espérance de vie	14 733 006	84 077 786
Provision pour cas de prévoyance en suspens ou latents	70 373 968	36 455 033
Total provisions techniques	365 695 597	398 539 609

Les remarques suivantes doivent être formulées au sujet des différents postes de provisions :

- Réserve taux de conversion actifs : la méthode reposant sur la valeur de liquidation a été appliquée pour calculer les pertes sur les retraites. Elle tient compte de tous les assurés actifs âgés de plus de 58 ans. Elle consiste à convertir les avoirs de vieillesse disponibles selon le règlement en rentes de vieillesse immédiates afin de déterminer ainsi la perte de conversion. Il est tenu compte de la part effective de retraits sous forme de capital d'environ 25 % (exercice précédent : 25 %).

- Réserve de fluctuation pour les risques d'invalidité et de décès : cette réserve a fait l'objet d'un nouveau calcul sur la base de l'effectif actuel des assurés actifs au vendredi, 31 décembre 2021, avec un niveau de sécurité de 99 %.
- Accroissement de l'espérance de vie : la réserve mathématique de couverture des rentes en cours est renforcée de 0,5 % par année à partir de 2021 ; il en résulte au vendredi, 31 décembre 2021 un renforcement de 0,5 % au total (exercice précédent : 3,0 %). En raison du changement de base technique, cette provision a été partiellement dissoute.
- Provision pour cas de prévoyance en suspens ou latents : Cette réserve couvre la constitution de réserves mathématiques attendue pour les cas de prévoyance en suspens ou latents.

5.7 Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle a été établie au vendredi, 31 décembre 2021. Son appréciation est la suivante :

	2021	2020
	CHF	CHF
Capital de prévoyance à couvrir	9 375 382 796	8 731 148 387
Fortune de prévoyance disponible	10 883 737 213	9 570 259 002
Le taux de couverture était de	116,1 %	109,6 %

Extrait du rapport de l'expert en caisses de pension relatif aux comptes annuels de 2021 : « En tant qu'expert en matière de prévoyance professionnelle, nous avons contrôlé l'Institution de prévoyance en vertu de l'art. 52e LPP et pouvons confirmer sur cette base que la Fondation est à même de remplir ses obligations actuarielles réglementaires, que la sécurité financière est assurée et que les capitaux de prévoyance et provisions techniques sont suffisants. »

5.8 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les calculs actuariels se fondent sur les éléments suivants :

- Taux d'intérêt technique : 2,00 % (exercice précédent : 2,25 %)
- Bases techniques : LPP 2020 tables périodiques 2021 (exercice précédent LPP 2015 tables périodiques 2012)
- Provision pour l'accroissement de l'espérance de vie et fluctuations des risques

Conformément au règlement de placement, l'objectif fixé pour la réserve de fluctuation de valeur est calculé selon les principes de l'économie financière.

5.9 Modification des bases et hypothèses techniques

Le taux d'intérêt technique a été abaissé en 2021 de 2,25 % à 2,00 % (exercice précédent : de 2,50 % à 2,25 %) et les bases techniques ont été modifiées en LPP 2020 tables périodiques 2021 (exercice précédent LPP 2015 tables périodiques 2012). Du fait de ces modifications, le capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes a dû être augmenté de CHF 69 639 635 (exercice précédent : CHF 64 475 740), et la provision technique de CHF 62 383 477 (exercice précédent : CHF 56 548 613).

**5.10 Capitaux libres séparés
œuvres de prévoyance**

	2021	2020
	CHF	CHF
Capitaux libres au début de l'exercice	28 959 795	35 451 593
Apports dus à de nouvelles affiliations	4 971 854	25 627 096
Conversion des réserves de cotisations d'employeur en capitaux libres	0	320 613
Apports capital de prévoyance actifs	- 4 732 398	- 26 672 653
Utilisations autres	- 2 307 974	- 5 847 069
Rémunération	142 431	80 216
Capitaux libres à la fin de l'exercice	27 033 708	28 959 795

Au 31 décembre 2021, des comptes avec des fonds libres sont tenus pour 292 œuvres de prévoyance (exercice précédent : 287). Les capitaux libres ont été rémunérés à hauteur de 0,50 % (exercice précédent : 0,25 %).

**5.11 Taux de couverture
selon l'art. 44 OPP 2**

	2021	2020
	CHF	CHF
Total de l'actif	11 187 986 353	9 882 320 454
Engagements	- 229 102 267	- 241 499 599
Compte de régularisation passif	- 545 400	- 1 763 153
Réserve de cotisations d'employeur pour œuvres de prévoyance	- 72 541 473	- 66 738 700
Provisions non techniques	- 2 060 000	- 2 060 000
Fortune de prévoyance disponible	10 883 737 213	9 570 259 002
Capital de prévoyance assurés actifs	5 871 733 114	5 364 338 214
Capital de prévoyance retraités	3 137 954 085	2 968 270 564
Provisions techniques	365 695 597	398 539 609
Capital de prévoyance à couvrir	9 375 382 796	8 731 148 387
Excédent de couverture	1 508 354 417	839 110 615
Répartition de l'excédent de couverture		
Réserve de fluctuation de valeur	1 348 180 046	839 110 615
Fonds libres Profond	160 174 371	0
Taux de couverture	116,1 %	109,6 %

6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, conseillers en placement et gestionnaires en placement, règlement de placement

Le Conseil de fondation statue sur la nature et l'exécution de la gestion de fortune et surveille les activités de placement. Il a défini l'organisation de la gestion de fortune ainsi que les buts, les principes et les compétences dans le règlement de placement. De plus, Profond Institution de prévoyance est actuellement le seul investisseur de Profond Fondation de placement.

Gestionnaire de fortune

Ardian Investment Switzerland AG

Artico Partners AG

BlackRock Investment Management (UK) Limited
Credit Suisse (Schweiz) AG

Credit Suisse Anlagestiftung 2
Partners Capital LLP
PK Assets AG

Profond Fondation de placement
Profond Institution de prévoyance

Schroder Investment Management (Switzerland) AG
Swiss Life Asset Management AG

UBS Asset Management (Schweiz) AG

UBS Investment Foundation 3
VI Vorsorgeinvest AG

Global Custodian

Credit Suisse (Schweiz) AG

Type d'agrément

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)
Financial Conduct Authority (FCA)

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)
OAK
Financial Conduct Authority (FCA)
OAK-FINMA en vertu de l'art. 74 LEFin (loi sur les établissements financiers) (inscrit pour l'enregistrement)

OAK
Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich (BVS).

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)

OAK
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)

Agrément

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)

6.2 Utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP 2) pour autant que le respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50 al. 1-3 OPP 2) puisse être établi de façon concluante

	Limitation des catégories en vertu de l'art. 55 OPP 2 en % de la fortune totale	Limitation des catégories en vertu du règlement de placement en % de la fortune totale	Portefeuille actuel en % de la fortune totale
Actions	0-50	30-55	50,9
Devises étrangères sans couverture	0-30	15-43	30,4

Actions, devises étrangères sans couverture : les fourchettes des catégories de placement sont dotées de telle sorte qu'en raison des mouvements (importants) du marché, les quotas d'investissement qui en résultent pourraient dépasser de manière passive les limites de l'OPP2, sans avoir à supporter les coûts d'un rééquilibrage immédiat. Il convient de noter que ces taux relevés sont par nature temporaires et non stratégiques.

La Fondation gère tous ses placements avec le même soin, qu'il s'agisse de placements traditionnels ou alternatifs. Globalement, les placements sont suffisamment diversifiés et le but de prévoyance est ainsi assuré. L'allocation d'actifs est confirmée par une étude ALM.

6.3 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeur

L'objectif de la réserve de fluctuation de valeur est déterminé selon la méthode dite « économique-financière ». Selon cette méthode, la réserve de fluctuation de valeur est établie sur la base des critères de rendement et de risque des catégories de placement de la stratégie de placement, et permet la rémunération requise des engagements sur un horizon d'un an, moyennant une sécurité suffisante. La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur est exprimée en pourcentage du capital de prévoyance (y compris les provisions techniques) et l'objectif est d'atteindre un niveau de sécurité de 97,5 % sur un an. Le montant de cette valeur cible est vérifié tous les ans et adapté à la situation actuelle, ce qui garantit le maintien du principe de la permanence dans la méthode de calcul.

La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur s'élève à 14,38 % (exercice précédent : 14,08 %) du capital de prévoyance, compte tenu d'une volatilité de 7,31 % (exercice précédent : 7,13 %).

	2021	2020
	CHF	CHF
Situation de la réserve de fluctuation de valeur au début de l'exercice	839 110 615	906 475 543
Dissolution (-)/Constitution (+) à la charge du compte d'exploitation	509 069 431	- 67 364 928
Réserve de fluctuation de valeur à la fin de l'exercice	1 348 180 046	839 110 615
Objectifs de la réserve de fluctuation de valeur	1 348 180 046	1 229 345 693
Déficit de réserve de la réserve de fluctuation de valeur	0	- 390 235 078
Fonds libres selon bilan au 31.12	160 449 371	0

6.4 Présentation des placements par catégorie

	Fortune 2021	Part effective	Stratégie	Four- chette	Fortune 2020	Part effective
	TCHF	%	%	%	TCHF	%
Liquidités/créances	818 347	7,3	2	0-10	688 951	7,0
Liquidités	818 347				688 951	
Placements nominaux	1 161 511	10,4	18		1 165 470	11,8
Obligations CHF	386 156	3,5	12	3-20	377 384	3,8
Obligations en monnaies étrangères	775 355	6,9	6	2-10	788 086	8,0
Actions	5 667 040	50,9	49	30-55	5 145 236	52,3
Actions Suisse	2 404 350	21,6	20	15-30	2 136 026	21,7
Actions Etranger	2 729 968	24,5	24	15-30	2 472 252	25,1
Actions Marchés émergents	532 722	4,8	5	0-8	536 958	5,5
Immobilier	2 910 699	26,1	28	15-40	2 458 366	25,0
Immobilier Suisse	2 005 019	18,0	19	10-30	1 653 106	16,8
Immobilier direct	1 577 371	14,2			1 276 702	13,0
Immobilier indirect	427 648	3,8			376 404	3,8
Immobilier Etranger	905 680	8,1	9	5-15	805 260	8,2
Immobilier direct	498 781	4,5			511 589	5,2
Immobilier indirect	406 899	3,6			293 671	3,0
Placements alternatifs	585 674	5,3	3	0-15	379 955	3,9
Capital-investissement	1 119	0,0	0	0-3	6 618	0,1
Marchés privés	355 848	3,2	1	0-10	244 398	2,5
Infrastructure	228 707	2,1	2	0-5	128 939	1,3
Placements	11 143 271	100,0			9 837 978	100,0

Les monnaies étrangères sans couverture représentent CHF 3,392 milliards, soit 30,4 % de la fortune totale (exercice précédent : CHF 3,074 milliards, soit 31,2 % de la fortune totale). Les limitations de placement visées aux art. 54, 54a et 54b OPP2 sont respectées, ou élargies conformément aux données de l'annexe 6.2.

Biens immobiliers direct répartis par propriété

	2021	2020
	CHF	CHF
Suisse		
Biens immobiliers détenus par Profond Fondation de placement	100,00 %	100,00 %

Biens immobiliers détenus en propriété directe

	2021	2020
	CHF	CHF
Portefeuille au 01.01.	0	15 550 000
Transfert à la valeur de marché	0	-15 550 000
Portefeuille au 31.12.	0	0

Ces biens immobiliers ont été transférés en 2020 à Profond Fondation de placement.

Profond Institution de prévoyance est actuellement le seul investisseur de Profond Fondation de placement. Elle possède des biens immobiliers en Suisse, en Allemagne et en Autriche. Profond Fondation de placement est constituée de deux groupes de placement :

Biens immobiliers détenus par Profond Fondation de placement

	2021	2020
	CHF	CHF
Groupe de placement Suisse		
Fortune nette	1 577 371 386	1 276 725 970
Groupe de placement Immobilier Allemagne - Autriche		
Fortune nette	498 780 925	511 589 380

Le Conseil de fondation de Profond Fondation de placement est composé de membres du Conseil de fondation et d'un assesseur de Profond Institution de prévoyance. Les décisions de placement sont prises notamment par le comité des placements immobiliers, qui est composé de trois experts immobiliers externes et de trois membres de Profond Institution de prévoyance.

Chiffres clés Profond Fondation de placement

	2021	2020
Groupe de placement Suisse		
Retour sur investissement	5,59 %	4,90 %
Taux d'actualisation moyens	2,89 %	3,08 %
Taux de financement étranger	7,16 %	18,77 %
Taux de perte de revenu	7,29 %	7,36 %
Marge de bénéfice d'exploitation (marge d'EBIT)	33,39 %	73,88 %
Quote-part des charges d'exploitation (TERISA(NAV))	0,51 %	0,58 %
WAULT (Weighted Average Unexpired Lease Term)	4,86	5,24
Groupe de placement Allemagne – Autriche		
Rendement sur investissement (en EUR)	3,81 %	0,04 %
Taux d'actualisation moyens	4,08 %	4,19 %
Taux de financement étranger	0,00 %	0,00 %
Taux de perte de revenu	6,02 %	5,33 %
Marge de bénéfice d'exploitation (marge d'EBIT)	63,99 %	63,70 %
Quote-part des charges d'exploitation (TERISA(NAV))	0,65 %	0,79 %
WAULT (Weighted Average Unexpired Lease Term)	8,27	8,89

La valeur (méthode d'estimation : valeur de marché selon la méthode des flux de trésorerie actualisés) des immeubles a été évaluée par Wüest Partner AG.

Biens immobiliers direct par type d'utilisation

	Surface	Revenu
Groupe de placement Suisse		
Habitation	52,4 %	50,6 %
Commerce	47,6 %	49,4 %
Groupe de placement Immobilier Allemagne – Autriche		
Habitation	1,2 %	1,2 %
Commerce	98,8 %	98,8 %

6.5 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Effet de l'exposition des contrats à terme sur devises	Valeurs de marché 2021	Valeurs de marché 2020	Montant de l'exposition 2021	Montant de l'exposition 2020
	CHF	CHF	CHF	CHF
CHF	0	0	975 444 445	953 482 988
AUD	0	- 227 623	0	- 6 115 123
EUR	11 447 708	- 2 480 820	- 524 408 351	- 540 131 866
USD	1 300 165	4 065 339	- 442 939 951	- 395 590 843
GBP	- 77 298	- 186 245	- 8 096 143	- 11 645 157

Afin de réduire le risque de change, les devises sont stratégiquement couvertes au moyen d'opérations de change à terme.

6.6 Engagements de capital ouverts

Dans le cadre des investissements sur les marchés privés et des placements dans les infrastructures et l'immobilier, il subsiste à la date de clôture du bilan un engagement ouvert de CHF 351 935 123 (exercice précédent : CHF 462 918 845) qui sera mis à disposition sur demande.

6.7 Explications du résultat net des placements

	2021	2020
	CHF	CHF
Liquidités	- 4 471 275	- 6 023 089
- Résultats des opérations d'intérêts	- 3 860 426	- 4 486 847
- Ajustements de change	- 102 815	- 293 359
- Intérêts sur les capitaux libres	- 142 431	- 80 216
- Intérêts sur la réserve de cotisations de l'employeur	- 354 893	- 182 784
- Intérêts sur les prestations de libre passage	- 10 710	- 979 883
Placements nominaux	- 4 137 402	17 389 313
- Résultats des opérations d'intérêts	12 578 116	22 610 409
- Plus-values nettes	- 16 715 518	- 5 221 096
Actions	1 064 839 201	203 841 861
- Dividendes	97 117 205	114 381 431
- Plus-values nettes	967 721 996	89 460 431
Immobilier	1 761 485 574	75 500 572
- Distributions	13 717 052	26 657 842
- Plus-values d'évaluation et plus-values nettes	162 431 522	48 842 730
Placements alternatifs	74 848 552	10 457 426
- Distributions	127 083	18 482 283
- Plus-values d'évaluation et plus-values nettes	74 721 469	- 8 024 857
Frais d'administration des placements	- 46 746 225	- 36 078 368
- Frais d'administration	- 5 263 240	- 2 487 864
- Frais de gestion de fortune	- 7 367 917	- 6 194 215
- Frais de tiers	- 688 295	- 1 397 955
- Frais TER	- 33 426 773	- 25 998 333
Résultat net des placements	1 260 481 425	265 087 716

Explications des frais de gestion de la fortune

Placements	2021	2020
	CHF	CHF
Placements transparents	11 143 271 349	9 837 978 425
Placements opaques	0	0
Total des placements	11 143 271 349	9 837 978 425
Taux de transparence des frais	100,00 %	100,00 %

Placements	2021	2020
	CHF	CHF
Frais de gestion de fortune comptabilisés directement	13 319 452	10 080 035
Total de tous les chiffres-clés des frais en francs suisses pour les placements collectifs	33 426 773	25 998 333
Frais de gestion de fortune comptabilisés selon le compte d'exploitation	46 746 225	36 078 368
En pourcentage des placements au coût transparent	0,42 %	0,37 %

	2021	2020
Performance selon gestion de fortune	12,8 %	2,7 %

La performance est calculée selon la méthode de calcul du taux de rendement pondéré par le temps (TWR ou time-weighted rate of return).

6.7.1 Pratique de rétrocessions

Les entreprises chargées de la gestion de fortune se sont engagées par contrat à ne pas encaisser de rétrocessions ou à en reverser l'intégralité à Profond Institution de prévoyance si de telles rétrocessions ont été touchées.

La Fondation a également demandé des attestations aux institutions pour les rétrocessions éventuellement encaissées ou versées. Ces attestations ont été reçues et n'ont livré aucun indice sur de quelconques rétrocessions versées à des personnes proches ou à des tiers.

La Fondation n'a pas encaissé de rétrocessions au cours de l'année écoulée.

6.7.2 Dispositions de loyauté

Profond applique les règles de l'association sectorielle ASIP, notamment la charte ASIP et les directives techniques, qui définissent le respect des prescriptions de loyauté et d'intégrité de la LPP. Les membres du Conseil de fondation, des comités, de la direction et les employés confirment lors de leur entrée qu'ils respecteront ces prescriptions. Ils confirment également annuellement qu'ils satisfont aux exigences légales et réglementaires et respectent les prescriptions de loyauté.

En application des dispositions de loyauté, des déclarations de loyauté conformément aux art. 48f et 48g OPP 2 ont été demandées aux personnes et institutions chargées du placement et de la gestion de la fortune de prévoyance. Ces déclarations ont été soumises dans leur intégralité.

6.7.3 Exercice des droits de vote

Profond exerce ses droits de vote dans les sociétés suisses cotées. Le vote de Profond peut être consulté sur son site Internet. Dans tous les sujets qui sont soumis au vote, le but recherché est de prendre en compte au mieux les intérêts des actionnaires ou des destinataires. Le vote de Profond se fonde sur les recommandations d'Inrate, qui soutient les investisseurs institutionnels dans l'exercice des droits des actionnaires avec des recherches détaillées sur la gouvernance d'entreprise et des recommandations de vote. Dans le cas de placements étrangers, les droits de vote sont exercés par l'intermédiaire du gestionnaire de portefeuille.

6.7.4 Explications de la réserve de cotisations d'employeur

	2021	2020
	CHF	CHF
Réserves de cotisations de l'employeur pour certaines œuvres de prévoyance sans renonciation à l'utilisation, situation au 01.01.	66 738 700	72 412 216
Paiements	31 972 605	15 482 595
Utilisation pour le financement des cotisations	- 19 037 506	- 19 410 138
Dissolution en cas de sortie collective	- 7 487 219	- 1 608 144
Rémunération	354 893	182 784
Conversion des réserves de cotisations de l'employeur en capitaux libres	0	- 320 613
Total réserves de cotisations d'employeur sans renonciation à l'utilisation	72 541 473	66 738 700

Il n'y a pas de réserves de cotisations d'employeur avec renonciation à l'utilisation. Les réserves de cotisations de l'employeur ont été rémunérées à hauteur de 0,50 % en 2021 (exercice précédent : 0,25 %).

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Répartition des cotisations œuvres de prévoyance

	2021	2020
	CHF	CHF
Cotisations d'épargne des employés	171 102 068	166 201 781
Cotisations risque des employés	18 291 480	18 550 937
Contributions aux frais d'administration des employés	3 652 716	4 424 374
Total cotisations des employés	193 046 264	189 177 092
Cotisations d'épargne des employeurs	219 671 438	215 559 385
Cotisations risque des employeurs	28 687 363	29 296 767
Contributions aux frais d'administration des employeurs	5 836 327	7 117 669
Contributions de base	1 101 575	1 062 534
Participations aux frais pour dépenses extraordinaires	106 824	55 866
Total cotisations des employeurs	255 403 527	253 092 220

7.2 Fortune diverse

	2021	2020
	CHF	CHF
Créances vis-à-vis des employeurs	28 742 782	22 176 178
Impôt anticipé	15 105 766	17 317 461
Autres avoirs	664 221	692 009
Cautions de loyer	82 320	33 208
Créances vis-à-vis des œuvres de prévoyance	13 534	141 619
Liquidités découlant de l'activité d'exploitation	4 963	6 306
Mobilier, informatique, transformation	0	3 594 752
Total de la fortune diverse	44 613 586	43 961 533

7.3 Engagements

	2021	2020
	CHF	CHF
Engagements envers les personnes sortantes	159 637 062	138 155 417
Capitaux libres séparés œuvres de prévoyance	27 033 708	28 959 795
Entrées anticipées de prestations de libre passage	14 909 830	37 611 469
Autres dettes	10 787 923	11 903 036
Engagements envers les retraités	10 481 734	2 566 782
Engagements découlant des nouvelles affiliations*	6 252 009	6 253 202
Entrées anticipées de nouvelles affiliations	0	16 049 898
Total engagements	229 102 267	241 499 599

* Au 31 décembre 2021, une nouvelle affiliation de 2018 n'avait pas encore pu être définitivement achevée. Il s'agit de la reprise d'une fondation pour laquelle le contrat de reprise n'a pas encore été conclu.

7.4 Provisions non techniques

	2021	2020
	CHF	CHF
Provisions pour impôts latents sur les gains immobiliers découlant du transfert à Profond Fondation de placement	2 060 000	2 060 000
Total provisions non techniques	2 060 000	2 060 000

L'impôt sur les gains immobiliers est calculé sur la différence entre la valeur d'acquisition fiscale et la valeur de marché en vigueur.

7.5 Placements chez l'employeur

Placements chez l'employeur	2021	2020
	CHF	CHF
Profond Fondation de placement		
Comptes courants	1 537 770	12 708 316
Participation	2 066 201 930	1 790 676 202
Affectation de fortune	100 000	100 000
Total Profond Fondation de placement	2 067 839 700	1 803 484 518

Les opérations de change à terme utilisées pour la couverture des risques de change ne sont pas comptabilisées dans les placements chez l'employeur.

Résultat net des placements chez l'employeur

	2021	2020
	CHF	CHF
Profond Fondation de placement		
Ajustement d'évaluation	100 400 850	57 058 892
Frais TER	- 109 011 85	- 11 225 579
Total Profond Fondation de placement	89 499 665	45 833 313

Les évaluations en devises ne sont pas prises en compte dans le tableau ci-dessus.

	2021	2020
	CHF	CHF
7.6 Charges d'administration		
Frais d'administration selon le compte d'exploitation	24 020 410	22 953 493
Frais pour prestations d'assurance rendues	- 4 651 437	- 3 081 837
Autres produits (frais d'administration pertinents)	- 414 153	- 375 089
Total frais d'administration (apurés)	18 954 820	19 496 568

Profond Institution de prévoyance est une fondation entièrement autonome. Ainsi, toutes les prestations d'assurance (par ex. en cas d'invalidité) sont fournies en interne et comptabilisées dans les frais d'administration plutôt que dans les charges d'assurance, selon la Swiss GAAP RPC 26. Par conséquent, les frais d'administration sont réduits de ce poste.

Les autres produits incluent les revenus des services rendus par la Fondation et limitent ainsi les frais d'administration.

	2021	2020
	CHF	CHF
7.7 Entrées de reprise d'effectifs d'assurés		
Apports prestations de libre passage	99 069 640	397 315 001
Apports capitaux libres	4 971 854	24 586 178
Apports capital de prévoyance retraités	3 750 071	10 254 532
Apports provisions techniques	286 418	0
Total apports en cas de reprises d'assurés	108 077 983	432 155 711

	2021	2020
	CHF	CHF
7.8 Départs d'effectifs d'assurés		
Transfert prestations de libre passage	102 454 848	29 809 461
Transfert capital de prévoyance retraités	4 964 355	2 486 193
Transfert réserves de cotisations de l'employeur	7 487 219	1 608 144
Total transfert de fonds supplémentaires lors d'une sortie collective	114 906 421	33 903 798

	2021	2020
	CHF	CHF
7.9 Autres produits		
Autres produits	152 745	22 914
Commission retenue à la source	7 583	48 650
Coûts EPL	91 325	84 064
Prestations à des tiers	162 500	219 460
Total autres produits	414 153	375 089

8. Demandes de l'autorité de surveillance

Il n'y a pas d'exigences des autorités de contrôle.

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Liquidations partielles

Les liquidations partielles sont effectuées en bonne et due forme conformément au règlement de liquidation partielle approuvé le 31 octobre 2019 et en vigueur depuis le 31 décembre 2019. Les liquidations partielles en suspens ou achevées sont énoncées dans une liste séparée qui couvre une période de un an.

Les cas suspects suivants de liquidations partielles à la date de référence du jeudi, 31 décembre 2020 ont été contrôlés et exécutés en 2021 :

Faits de liquidation partielle	Réduction de l'effectif	Restructuration	Dissolutions de conventions d'affiliation	Total
Nombre d'affiliations contrôlées				39
Cas suspects	25	0	14	39
Décision positive	0	0	1	1
Décision négative	25	0	13	38
Décision en suspens	0	0	0	0
Traité	25	0	13	38
En suspens	0	0	1	1

En 2021, à l'instar de l'exercice précédent, aucune réserve de fluctuation de valeur n'a été transmise lors de dissolutions de contrats.

9.2 Engagement conditionnel

Pour les bureaux de Zurich, une garantie de loyer d'un montant de CHF 130 000 a été fournie à la place d'un compte garantie de loyer.

En relation avec l'investissement dans des placements alternatifs de type infrastructures, il existait en sus pour l'exercice précédent des engagements conditionnels (augmentation du prix d'achat liée aux résultats) de maximum CHF 5 000 000.

9.3 Mise en gage d'actifs

Dans le contrat-cadre conclu pour des crédits entre Profond Institution de prévoyance et Credit Suisse AG le 11 décembre 2016, un contrat de nantissement de CHF 150 000 000 a été convenu. Au 31 décembre 2021, CHF 1 737 059 de ce montant avaient été utilisés.

9.4 Procédures juridiques en cours

Il n'y a actuellement aucune procédure juridique substantielle en cours.

10. Evénements postérieurs à la date du bilan

Néant.



KPMG AG
Badenerstrasse 172
Case postale
CH-8036 Zurich

+41 58 249 31 31
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision au Conseil de fondation de Profond Vorsorgeeinrichtung, Zurich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Profond Vorsorgeeinrichtung, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.



**Profond Vorsorgeeinrichtung,
Zurich**

Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

KPMG AG

***Ceci est la traduction française du
rapport allemand de l'organe de révision***

Erich Meier
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Carole Gehrler
Expert-réviseur agréée

Zurich, 29 mars 2022



Keller Experten AG
Altweg 2
8500 Frauenfeld
Limmatstrasse 50
8005 Zürich
Téléphone 052 723 60 60
info@kexp.ch
www.kexp.ch

Frauenfeld, 2. juin 2022

Rapport de l'expert en caisses de pension sur les comptes annuels 2021

L'expertise actuarielle établie au 31.12.2021 se fonde sur un taux d'intérêt technique de 2,00 %, réduit de 0,25 % par rapport à l'exercice précédent. Cela a entraîné des frais uniques de CHF 195 millions pour l'augmentation du capital de couverture des rentes et des provisions techniques, ce qui correspond à une réduction du taux de couverture de 2,4 points de pourcentage. Désormais, les calculs sont fondés sur les bases actuarielles LPP 2020 tables périodiques 2021. Cela entraîne une réduction des engagements de CHF 153 millions, ce qui correspond à une augmentation du taux de couverture de 1,9 points de pourcentage.

Le taux de couverture a augmenté en l'espace d'un an de 109,6 % à 116,1 %, principalement du fait des revenus de la fortune exceptionnels. Les réserves de fluctuation de valeur inscrites au bilan correspondent à la valeur cible. De plus, Profond possède des fonds libres de CHF 160 millions à la fin de l'année 2021.

Le financement courant est correct d'un point de vue actuariel. En effet, compte tenu des bases techniques utilisées, les promesses de prestations de Profond sont garanties par les cotisations, les provisions, les capitaux de prévoyance et la performance attendu de la fortune. Le rendement attendu dépassant la performance nécessaire de 2,8 %, la situation financière devrait rester bonne à moyen terme.

Le processus d'épargne est équilibré dans la mesure où les cotisations d'épargne sont équivalentes aux bonifications de vieillesse. A l'instar des années précédentes, les obligations financières pour les nouvelles prestations en cas de mort ou d'invalidité des assurés actifs sont inférieures aux cotisations risque prévues à cet effet. Il en résulte un gain dans le processus de risque. Le processus de coûts est légèrement négatif, les participations aux frais et l'ensemble des rémunérations et revenus étant globalement légèrement supérieurs aux coûts administratifs. Les frais pour les pertes sur les retraites se sont en outre élevés à CHF 26,3 millions en 2021 et ont été financés par le biais des revenus de la fortune.

Le Conseil de fondation a décidé des modifications que nous avons demandées au niveau du règlement des provisions et des bases actuarielles. Du point de vue de l'expert, aucune mesure supplémentaire à mettre en œuvre immédiatement n'est nécessaire.

En notre qualité d'experts en matière de prévoyance professionnelle, nous confirmons que les bases techniques sont appropriées, que la sécurité financière est garantie à la date de référence, que les dispositions actuarielles réglementaires sont conformes aux dispositions légales, que les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes et que la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur est appropriée.

Keller Experten AG (partie contractante)

André Tapernoux
Expert en caisses de pension CSEP
Expert exécutant

Patrick Baeriswyl
Expert en caisses de pension CSEP



Matthias Keller

Patrick Baeriswyl

Roland Schorr

André Tapernoux

Profond

Siège

Profond Vorsorgeeinrichtung
Zollstrasse 62
8005 Zürich
058 589 89 81

Siège en Suisse romande

Profond Institution de prévoyance
Avenue de la Rasude 5
1006 Lausanne
058 589 89 83

Bureau

Profond Vorsorgeeinrichtung
Hans-Hugi-Strasse 5
2502 Biel
058 589 89 81

Bureau

Profond Vorsorgeeinrichtung
Vadianstrasse 59
9000 St. Gallen
058 589 89 81

info@profond.ch
www.profond.ch